

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (PERMIS OU CERTIFICAT)

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Jean Robie 65
- Identité du demandeur : JOJOGÉBA (Monsieur Geert CHIELENS)
- Demande de : permis d'urbanisme PU2023-172: modifier la répartition des logements avec une mise à niveau des annexes, création d'un escalier vers la cour et des terrasses à l'arrière, réaliser des travaux structurels, modifier le gabarit de la toiture, et les façades.

Nature de l'activité principale : logement

Zone : PRAS : zone d'habitation
☒ en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
PAD / PPAS : /
RCU : Règlement Communal d'Urbanisme zoné "Quartier de l'Hôtel de Ville"
Règlement Communal sur les bâtisses
Zone de protection : /

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT (dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

L'enquête publique se déroule à partir du 08/12/2023 et jusqu'au 22/12/2023 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier est consultable en ligne

https://openpermits.brussels/fr/enquetes_publiques

Le dossier est également consultable, exclusivement sur rendez-vous pris par téléphone au 02/536.02.15 ou par mail : urbanisme.1060@stgilles.brussels au plus tard la veille avant 16h à l'administration communale, dans les limites des disponibilités ; des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus également et exclusivement sur rendez-vous :

- À l'adresse suivante : Service de l'urbanisme, place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis entre 8h et 11h et le mardi entre 15h et 20h

Nous vous encourageons vivement à privilégier la consultation du dossier sur le site

openpermits.brussels/fr/enquetes_publiques

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
 - o À l'adresse mail : urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be
 - o à l'adresse postale : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Oralement et exclusivement sur rendez-vous, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne souhaitant être entendue par la commission de concertation devra le formuler expressément dans ses observations ou réclamations.

La commission de concertation se tiendra le mardi 09 janvier 2024 entre 8h et 19h.

Le lieu sera précisé dans la convocation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Saint-Gilles, le 28/11/2023

Le Secrétaire communal,

Laurent PAMPFER

Par le Collège,

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,

Catherine MORENVILLE,

